

Charte des classes

iPad ou ordinateur portable

L'élève est tenu de lire attentivement ces règles concernant le travail avec les outils informatiques, ainsi que l'usage du réseau informatique du lycée. Il déclare avoir reçu et compris les explications nécessaires et s'engage à respecter ces règles et principes. En cas de manquement à ces instructions, le lycée pourra prendre à son égard les sanctions disciplinaires adéquates et/ou l'élève pourra être exclu de la classe « iPad » ou « ordinateur portable ». Le lycée en informera les parents.

But du projet

Le projet vise à promouvoir, à l'aide de la tablette ou de l'ordinateur portable, un travail et un apprentissage autonome axé sur la collaboration. Les élèves développeront une attitude critique à l'égard des nouveaux médias à travers la manipulation de la tablette, les recherches sur internet et intranet, le travail coopératif ... Ainsi, les élèves acquerront les compétences nécessaires en technologie de l'information et de la communication.

Principe de base

Dans le cadre de ce projet, les élèves travailleront de manière responsable avec leur tablette ou ordinateur portable, aussi bien au lycée qu'à domicile.

Ce nouvel outil peut avoir une utilisation variée. Les instruments de travail usuels tels que les livres, cahiers, stylos, etc, continueront à être utilisés. La tablette ou l'ordinateur portable permet de travailler avec les plateformes éducatives telle que par exemple 365.education.lu. Celles-ci développent l'apprentissage sous forme de coopération entre élèves et enseignants ainsi qu'entre les élèves eux-mêmes. Le degré d'utilisation de la tablette ou de l'ordinateur est à la discrétion de chaque enseignant et est un autre moyen d'apprendre, mais ne remplace pas les méthodes usuelles.

Le rôle des parents

Le suivi de la préparation des élèves avec la tablette ou l'ordinateur portable semble moins évident pour les parents. Voilà pourquoi ils ne doivent pas hésiter à demander des explications à leur(s) enfant(s) ou à se faire montrer comment il(s) travaille(nt) et ce qu'il(s) a/ont déjà réalisé.

L'usage

Les élèves s'engagent à utiliser en cours exclusivement le(s) programme(s), contenu(s) ainsi que les sites internet indiqué(s) par les enseignants. Ils sont tenus responsables de tout abus constaté sur leur tablette ou ordinateur portable et pourront être exclus de la classe.

L'utilisation en classe d'une tablette de type iPad requiert la création d'un AppleID personnelle. La création et l'utilisation du compte sera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur ou de son représentant légal.

Il est interdit d'enregistrer, même provisoirement tout contenu illicite, pour lequel l'élève ne détient pas les droits. De même le droit à l'image doit être respecté. Il est interdit d'utiliser, de diffuser des photos, images, sons, sans l'autorisation écrite des personnes concernées.

Les élèves doivent toujours avoir leur tablette ou ordinateur portable sur eux et veiller à ce que la batterie soit chargée pour le premier cours du matin. Les élèves doivent apposer sur leur tablette un signe distinctif visible leur permettant de l'identifier comme la leur.

Les règles d'utilisation supplémentaires pourront être développées en classe: soins à apporter et entretien de l'appareil, protection des données privées, communication « civilisée et responsable ». Le non-respect de ces règles et ses conséquences sont un élément essentiel des principes d'utilisation.

L'usage privé

Les élèves peuvent utiliser l'appareil à des fins privées à condition de ne pas altérer son fonctionnement à l'école. Ils n'ont pas le droit de modifier ou d'effacer les programmes mis à disposition par le lycée. Le contenu pédagogique prime sur le contenu privé. Les élèves doivent prendre soin de leur tablette ou ordinateur portable, au lycée comme à domicile.

Afin d'optimiser l'utilisation du matériel, une connexion wifi est conseillée au domicile. Il relève de la responsabilité du ou des responsables légaux concernant son utilisation.

Seul le respect inconditionnel de toutes ces règles et principes d'utilisation fixés par le lycée à ce jour, et ceux qui pourront s'y ajouter en cours d'année, garantissent un usage sensé et responsable de la tablette ou de l'ordinateur portable.